



84240

Tél. : 04 90 09 83 79  
 Fax : 04 90 09 96 12  
 mairie@ansouis.fr

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## du jeudi 29 juillet 2021

### Compte-rendu

\*\*\*\*\*

Etaient présents : Géraud de Sabran Pontevès, Roselyne Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Christian Sola, Denis Verkin, Christian Gros, Martine Clément, Patrice Capeau ;  
Excusés : Sophie Allemand, Juliet Schlunke, Maria Isabel Marincola (pouvoir à Géraud de Sabran Pontevès), Thierry Florès (pouvoir à Christian Gros) ;  
Secrétaire : Roselyne Adrian.

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer*

*Monsieur le Maire présente Mademoiselle Manon de Pianelli, étudiante à l'ICP de Paris qui prépare une maîtrise d'histoire de l'art, actuellement en stage en mairie d'Ansouis qui travaille sur l'église Saint Martin et son mobilier.*

#### I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2021

*Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.*

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

#### II. URBANISME: Déclarations préalables, permis de construire

*Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :*

Demandeur Nom / Prénom	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Date de la décision	Décision
GILLON Bernard	420 A Chemin des Closos	Déclaration préalable	Clôture + portail	08/07/2021	FAVORABLE
MAIRIE	Quartier Coignet	Déclaration préalable	Aménagement d'un parc public paysager	29/07/2021	FAVORABLE

*Monsieur le Maire annonce qu'une commission « urbanisme » sera organisée à la rentrée afin de faire le point sur les différents projets en cours : parc paysager du Coignet, aménagement de la cour de l'école, installation de toilettes publiques, ascenseur et aménagement d'une salle de spectacle au niveau du parking Coignet, état d'avancement du quartier du Colombier.*

#### III. RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement du contrat aidé au service technique

*Dans sa séance du 30 avril 2019, le conseil a approuvé la création d'un emploi aidé en vue de renforcer l'équipe du service technique du 1er mai 2019 au 31 janvier 2020. Depuis, le contrat a été prolongé par périodes successives de 6 mois jusqu'au 31 juillet 2021.*

*Le contrat unique d'insertion (CUI) est financé à 45 % sur 20 heures hebdomadaires par l'Etat.*

*Aujourd'hui, il est proposé de prolonger à nouveau le contrat en cours pour une période de 6 mois du 1er août 2021 au 31 janvier 2022.*

*Les missions sont essentiellement : Nettoyement, balayage des voies et des espaces publics, espaces verts, surveillance de la propreté du village, vidage des poubelles, manutention de matériel lors de manifestations locales.*

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

#### IV. CONVENTION : Renouvellement de la convention avec le conservatoire de musique de Pertuis : Intervention en milieu scolaire

*Monsieur le Maire rappelle que la ville de Pertuis propose, par l'intermédiaire du Conservatoire de Musique de Pertuis, du Luberon et Val de Durance, des interventions d'éveil musical en milieu scolaire au sein de l'école primaire d'Ansouis. Ces actions sont assurées par des musiciens, détenteurs du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant.*

*Un projet de pratique musicale élaboré en collaboration par le musicien et l'enseignant est soumis pour validation à l'Education Nationale.*

La ville de Pertuis met à disposition :

- 1 musicien intervenant, dont l'affectation est définie par la direction du Conservatoire, pour un créneau hebdomadaire de 3 heures.
- Le matériel nécessaire à la pratique musicale en milieu scolaire.

La ville d'Ansouis assure la mise à disposition de locaux et l'encadrement des enfants est assuré par l'enseignant en charge de la classe.

Le forfait appliqué est de 1 900 € pour une heure hebdomadaire annuelle (année scolaire), déplacements compris.

La convention prend effet à la date de la signature pour une durée de 1 an, renouvelable sur 3 ans.

**Décision : Approuvé à l'unanimité**

Les membres du conseil regrettent cependant que les élèves des classes maternelles n'aient pas droit à cette activité d'éveil musical.

**V. LOCATION : Location du petit local (ancien local poubelles) rue de France**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de petites caves ou anciens locaux poubelles dans le village. Or des habitants souhaitent plus de place pour stocker du petit matériel et sollicitent la ville afin de pouvoir les utiliser.

Lors du conseil municipal du 23 avril 2015, il avait été décidé d'autoriser Monsieur le maire à louer deux de ces locaux. Aujourd'hui, un locataire ayant mis fin à son bail, Monsieur le maire fait part de la demande, déposée par Madame et Monsieur Alemany, le 11 juillet 2021, pour reprendre la location d'un petit local d'environ, 1,50m<sup>2</sup> (ancien local poubelle), rue de France.

Il est proposé de le louer 12,50 € par mois, soit 150 € par an, payable d'avance. Un bail sera établi pour formaliser cette location.

**Décision : Approuvé à l'unanimité**

**VI. FINANCES : Décision modificative n°2 pour acquisition de matériel informatique et frais de voirie**

L'objet de la décision modificative est de prélever une somme de 41 000 € sur les lignes budgétaires « Dépenses imprévues », « Autres bâtiments publics » et « Autres agencements et aménagements de terrains » afin de la reporter sur la ligne « Cessions et droits similaires » et « Réseaux de voirie ».

**Décision : Approuvé à l'unanimité**

**VII. COTELUB : Mise en place de groupements de commandes**

La communauté de communes (COTELUB) propose à ses membres d'adhérer à un groupement de commandes pour :

- La fourniture et entretien/maintenance des hydrants ;
- Les vérifications périodiques des installations (incendie, installation électrique, ...);
- La fourniture et entretien/maintenance des défibrillateurs.

Ces groupements permettent de simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics et éventuellement, de réaliser des économies d'échelles.

COTELUB sera le coordonnateur de ce groupement et assurera l'essentiel des missions de passation des marchés (de la définition du besoin à la notification des marchés). Les communes seront uniquement chargées de participer à la définition technique des prestations et fournitures, de signer leurs marchés et d'en assurer l'exécution (suivi financier et technique). COTELUB prendra en charge les éventuels frais de publication des marchés.

L'adhésion au groupement de commande n'emporte pas obligation de participer à un marché déterminé. Par contre, il ne sera pas possible d'intégrer un marché en cours d'exécution.

Il est proposé la signature d'une convention constitutive du groupement d'une durée de 5 ans à compter du 1er octobre 2021.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

Puis, Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter les dossiers suivants à l'ordre du jour :

- Renouvellement d'adhésion à l'Association des Maires de France,
- Subvention exceptionnelle à l'Association « Les Grands Concerts Miniatures »,
- Aide sociale : proposition de prise en charge ponctuelle des frais liés aux heures d'une aide-ménagère.

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté.

Par un vote de principe le conseil décide de délibérer sur ces dossiers.

## VIII. Renouveaulement d'adhésion à l'Association des Maires de France

L'Association des Maires de Vaucluse a pour objet:

- D'établir une concertation étroite entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et leur population,
- De promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes,
- De faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation ; de leur protection matérielle et morale, notamment devant les tribunaux,
- De créer des liens de solidarité et d'amitié entre tous les maires de Vaucluse.

L'adhésion à l'association départementale entraîne ipso facto l'adhésion à l'association nationale (AMF). Elle donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la strate de population de la commune, comprenant :

- la part nationale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires de France,
- la part départementale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires du Département du Vaucluse.

L'ensemble des deux adhésions s'élève à 250,16 €.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

## IX. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Grands Concerts Miniatures »

Par courrier en date du 10 juin 2021, Madame Sophie Perrot, présidente de l'association « Les Grands Concerts Miniatures » a présenté une demande de subvention exceptionnelle pour le festival de musique de chambre qui se tient à Ansois du 12 au 15 août 2021 à l'église Saint Martin et au petit jardin.

L'association propose 2 concerts "classiques" par jour composés d'un trio de musiciennes de l'opéra de Marseille.

Une somme non affectée de 7 676,84 € a été provisionnée au chapitre 6574 « subventions aux associations » du budget 2021.

Il est proposé de prélever une somme de 1 200 € sur cette ligne pour l'affecter exceptionnellement à l'association « Les Grands Concerts Miniatures » au titre de l'année 2021.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

## X. Aide sociale : proposition de prise en charge ponctuelle des frais d'aide-ménagère

Monsieur le Maire fait part d'une demande de prise en charge, par la commune de frais liés à la rémunération d'une aide-ménagère pour un habitant en très grande difficulté.

En effet, cette personne a vu sa prise en charge précédente s'arrêter. Dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle aide financière, l'aide sociale de la commune doit permettre de continuer d'assurer le service indispensable d'aide à domicile mis en place précédemment, soit, 2 fois deux heures par semaine,

La commune dispose d'une ligne budgétaire affectée à l'aide sociale, article 6713 « Secours et dot ».

Il est proposé que la commune règle directement les factures à venir, pendant une durée maximum de trois mois, à la société AMICAL – 4A, rue Rigoberta Menchu – ZAC La Courtine à Avignon.

Le taux horaire est de 24,25 € x 4 heures par semaines = 97,00 €. Soit une somme maximum à affecter de 1 164,00 € pour trois mois.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

## TOUR DE TABLE

**Monsieur le Maire**

### **Acquisition commerces place des hôtes**

Il fait part d'un courrier de Madame Edmée Brunet informant la commune de sa volonté de se séparer de son immeuble situé Place des hôtes. Elle autorise la commune à faire visiter et estimer ce bien. Ce projet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

### **Agrandissement du parking rue de France**

Pour la réalisation de ce projet il faut acquérir des terrains nécessaires à l'agrandissement de la voirie afin d'accéder à la partie basse dudit parking. La commune fera établir un plan altimétrique de ce site et estimer la valeur de ce bien. Les propriétaires seront contactés dès que possible.

### Inauguration de la première tranche de travaux de la Bonde

Monsieur le Préfet de Vaucluse, présent à l'inauguration s'est montré très satisfait de cette réalisation.

Il a été demandé que des « cassis » soient installés au droit de l'entrée du parking afin de limiter la vitesse à 30km/h.

Monsieur le Maire propose aux élus qui ne l'ont pas encore fait, de se rendre sur place afin de juger sur place de cette réalisation.

Pour la suite, COTELUB a procédé à de nombreuses acquisitions nécessaires pour la poursuite de cet aménagement qui constitue l'aboutissement de 20 ans de travail.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre de l'édition 2021 des victoires de l'investissement local l'aménagement de l'étang de la bonde a reçu une récompense attribuée par la Fédération Régionale des Travaux Publics et la branche Travaux Publics de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Vaucluse. Ce prix récompense l'exemplarité du projet en matière de transition écologique, service aux citoyens, et valeur économique sur le territoire.

**Madame Roselyne Adrian** a assisté à la commission « qualité » de l'association des Plus Beaux Villages de France. A l'ordre du jour :

- accueil de nouveaux membres,
- bilan des 29 années d'expertise,
- modalités d'examen des dossiers et règles de votes,
- grille de critères et charte qualité,
- candidatures de nouveaux villages (21 villages ont été ré-expertisés aucun n'a été déclassé, réintégration du village de Cordes sur ciel ; 2 villages se sont présentés ; un est retenu sans réserve et le second avec réserves)

La prochaine commission « qualité » aura lieu les 10 et 11 septembre 2021 à Saint Côme d'Olt en (Aveyron)

L'assemblée générale se tiendra en octobre 2021.

Elle évoque ensuite la garderie d'été qui a accueilli, dans les locaux de l'école, en moyenne 35 enfants par jour.

**Monsieur Gilles Pons** a participé avec Monsieur le Maire à une rencontre, le 28 juillet, avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV) en présence du bureau d'études (mandaté par le SEV) qui a réalisé un diagnostic de l'ensemble de l'installation d'éclairage public de la commune.

Le rapport sera présenté au prochain conseil municipal qui identifiera les points à améliorer et les propositions pour la mise en place de lampes plus économiques, plus agréables à l'œil et plus durables.

Monsieur le Maire ajoute que la commune devrait obtenir des subventions sur un programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public.

**Madame Mylène Garcin** a participé au conseil d'école le 2 juillet. La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre 2021. A ce jour, 94 enfants sont inscrits.

Madame Monique Fabre, partie à la retraite à la fin de l'année scolaire, va être remplacée par Madame Charlotte Millet. L'activité « piscine » devrait reprendre à compter du mois de janvier, 10 séances sont prévues.

Cette année, compte tenu des contraintes liées au Covid, toutes les classes ont organisé des balades dans le village ou en colline à proximité de l'école.

Le 25 juin, comme tous les ans, Monsieur le Maire a offert des dictionnaires aux élèves qui partent au collège.

Le pot pour le départ à la retraite de Madame Monique Fabre a réuni un comité restreint pour raison sanitaire.

A l'ordre du jour du conseil communautaire de COTELUB de la semaine dernière : la signature de deux avenants à la société publique locale (SPL) Durance Pays d'Aigues pour y accueillir la crèche de la Tour d'Aigues et pour y intégrer le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Le prochain conseil communautaire devrait approuver l'entrée de la crèche de La Bastide des Jourdan. Seule la crèche de Cucuron n'est pas encore entrée dans la SPL.

Ont ensuite été exposés le projet de territoire et le schéma de développement touristique. Une réunion est prévue au mois de septembre ou octobre réunissant l'ensemble des conseillers municipaux pour une présentation détaillée du projet de territoire 2020-2050 (dont le projet de la bonde).

**Monsieur Patrice Capeau** a continué à travailler sur le recensement des parcelles forestières de la commune. Il a identifié tous les propriétaires des terrains groupés qui intéressent la commune, puis va commencer à les contacter à la rentrée.

**Monsieur Christian Sola** a participé au tirage au sort des jurés d'assises le 27 mai à la mairie de Grambois, puis au 1<sup>er</sup> tri des jurés. Ensuite, c'est le procureur de la République qui effectue un 2<sup>ème</sup> tri.

Les tenues pour les membres du comité communal feux de forêts (CCFF) ont été renouvelées. Le CCFF est intervenu cette semaine sur la commune de Vaugines.

**Madame Martine Clément** évoque ses difficultés à contacter la Société du Canal de Provence pour pouvoir suivre et faire avancer le dossier de l'irrigation agricole.

**Monsieur Mickaël Cavalier** fait le point sur l'engrais vert, semé à l'automne dernier, sur le parc du Coignet. En concertation avec Monsieur le Maire, il a été décidé de le moissonner, après une phase de vent, pour éviter tout départ de feu au mois d'août et obtenir une quantité importante de semences qui reste au sol pour ensemercer naturellement pour l'an prochain. L'engrais vert a satisfait car il a éliminé toute trace de produit phytosanitaire des précédents culturaux et nettoyer le parc du Coignet de toutes adventices, avec notamment la vesce et le seigle fourrager. L'engrais vert a souffert du manque d'eau et de la chaleur au printemps et n'a pas été aussi fleuri qu'escompté. La semence récoltée, 3 tonnes, après triage, sera vendue par la commune.

La partie du terrain situé au bord de la route départementale, où étaient plantés des oliviers, sera quant à elle, tondue.

Il a aussi participé à la commission « économie » de COTELUB. Trois candidats ont été auditionnés pour l'acquisition des derniers lots de la zone d'activités du Revol à LA TOUR D'AIGUES. Un point a été fait sur la démarche commerciale web Click en Luberon.

Monsieur Mickaël Cavalier participe actuellement la rédaction finale de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Luberon, Luberon 2039.

**Monsieur le Maire** annonce l'organisation, en octobre, d'une fête pour les Ansouisiens si le temps et les conditions sanitaires le permettent.

Les gourdes qui ont été distribuées aux collégiens d'Ansouis ont eu un grand succès. Il invite ceux qui ont reçu un courrier et qui ne l'ont pas encore fait, à venir la récupérer en mairie.

Puis il annonce pour le mois de septembre la finalisation du choix du nouvel opérateur du site internet de la commune.

**Madame Roselyne Adrian** revient sur le projet « une coin de verdure pour la pluie » à l'école.

Monsieur le Maire répond que la commune s'est prononcée sur le projet n°2.

La séance est levée à 22h20

Géraud de Sabran Pontevès  
Maire d'Ansouis

